



**2S Endurance**  
**Le Vigeant (86) - Circuit du Val de Vienne**  
**Roulage du 11/08/2013**



Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Tél portable : .....

Email (pour confirmation d'inscription):.....@.....

Adresse:.....

Code Postal:..... Ville.....

Marque et modèle de votre moto : .....

N° de permis de conduire / CASM : .....

N° Licence FFM : ..... Type:.....

OU

Assurance RC à souscrire auprès de FMA (23€) : [www.assurancepiste.com](http://www.assurancepiste.com)  
(Obligatoire pour les non licenciés n'ayant pas de certificat de leur assureur autorisant la pratique découverte **moto sur circuit**)

OU

Assurance RC individuelle (autorisant la pratique moto sur circuit):.....

**(JUSTIFICATIF A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION)**

**Les carte vertes d'assurance ne sont pas des justificatifs suffisants**

ATTENTION : Nous ne validons pas les formulaires incomplets ou illisibles

**Dimanche 11 Août 115€**

5 séries – roulage 20min par série – 4 catégories

Informations sur la journée sur <http://2sendurance.kazeo.com>

**Niveau estimé du pilote**

Débutant       Intermédiaire       Confirmé       Expert

Les catégories sont vérifiées à réception de votre inscription suivant vos aptitudes sur le circuit de façon à rendre le plus homogène possible les séries de roulage. L'organisateur se réserve donc le droit de modifier votre demande suivant vos chronos et votre comportement sur la piste le jour du roulage.

**Vos chronos sur circuit**

Le Vigeant : ..... Autre circuit (nom):..... Chrono:.....

Renseignements :      Johann => 06.81.47.95.61      Guillaume => 06.07.52.59.71  
Email => [team2sendurance@orange.fr](mailto:team2sendurance@orange.fr)

Paiement de votre inscription en un seul chèque à l'ordre de « 2S Endurance »

**Dossier d'inscription en deux parties à renvoyer accompagné de votre règlement par chèque à :**

**2S Endurance**

**215 allée des vergers 79230 PRAHECQ**

06.81.47.95.61 - [team2sendurance@orange.fr](mailto:team2sendurance@orange.fr) – <http://2sendurance.kazeo.com>



# **2S Endurance**

## **Le Vigeant (86) - Circuit du Val de Vienne**

### **Roulage du 11/08/2013**

# Règlement & Conditions d'accès

1- Le pilote s'engage à respecter les règles mises en place par l'organisateur, ainsi que le règlement du circuit du Val de Vienne.

2- Le pilote dégage le circuit du Val de Vienne ainsi que l'organisateur 2S Endurance, de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, de santé ou de circulation, pouvant survenir à lui-même, aux tierces personnes, à son véhicule et autres véhicules présents sur la piste & route (trajet du domicile au circuit A/R), ainsi qu'aux stands et infrastructures de 2S Endurance & du circuit du Val de Vienne. En outre, le pilote renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers l'organisateur nommé ci-dessus ainsi que le circuit du Val de Vienne et le personnel officiel en pleine connaissance des risques sur la pratique des journées « circuit ». Le pilote s'engage à régler au circuit ou à l'organisateur, sur place lors de sa présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui lui sera présentée et qui portera les dommages qu'il aurait causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par le circuit ou par l'organisateur. Il s'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte dès lors qu'il manquerait aux obligations figurant dans le règlement du circuit. « 2s endurance » ne peut être tenu responsable des accidents dont pourraient être victimes les pilotes ou accompagnateurs (tant au niveau matériel que corporel) et des vols qui surviendraient au cours de la manifestation.

3- Le pilote devra, pour des raisons de sécurité, porter obligatoirement les équipements suivants :

- Casque homologué
- Blouson et pantalon moto CUIR (combinaison 1 ou 2 pièces) obligatoires.
- Gants et bottes de moto
- Protection dorsale homologuée obligatoire

4- Le pilote sans licence FFM doit présenter lors du contrôle administratif, la carte grise et l'attestation de l'assureur déclarant qu'il n'exclut pas la pratique de la découverte moto sur circuit ainsi que son permis de conduire, il est obligatoire pour ces pilotes de souscrire ou de posséder une assurance **Responsabilité Civile & Accident corporel** (vérifier que l'option pratique du circuit est valide) dégageant la responsabilité de 2S Endurance & du Circuit du Val de Vienne en cas d'accidents ou de dégâts sur le circuit. Les pilotes non licenciés ou n'ayant pas d'attestation d'assurance peuvent en souscrire une auprès de FMA ([www.assurancepiste.com](http://www.assurancepiste.com))

. Toute fraude d'identité donnera lieu à une exclusion sans aucun recours – L'absence d'assurance RC & AC ne vous permettra pas l'accès au circuit. **Les pilotes non licenciés n'ayant pas d'attestation d'assurance en cours donnera lieu à une exclusion sans aucun recours.**

5- Le pilote s'engage à respecter toutes les conditions de sécurité (drapeaux et feux de signalisation...). Toutes acrobaties dans l'enceinte du circuit ainsi que sur la piste ou lors de manifestations autres sont formellement interdites (burn, wheeling, stunt...) et pourra donner lieu à une exclusion du roulage. Demandez au team le formulaire des drapeaux dès votre accueil si besoin.

6- Le niveau sonore de 102 dB devra être respecté sous peine de risque d'interdiction de rouler.

7- La circulation dans la voie des stands doit se faire à allure réduite suivant le règlement du Val de Vienne disponible sur demande.

8- Contrôle Technique des Machines : Toute moto présentant des défauts de sécurité lors du contrôle technique sera refusée.

Points obligatoirement vérifiés devant être en conformité :

- Bon état des pneumatiques, · Bon état des freins et durites, Poignée d'accélérateur avec retour des gaz obligatoire et sans blocage,
  - Fixation des organes (pot, carénage, rétro, filtre à huile, carter...)- Protection obligatoire de toutes les parties verres et coupantes (optique, clignotants etc.)
- scotch obligatoire ,rétroviseurs démontés ou repliés suivant les modèles de moto.

9- Le Briefing obligatoire pour tous les pilotes aura lieu ½ heure avant la première série, un autocollant vous sera donné à cette occasion, permettant votre accès sur la piste – Nous rappelons que tous les pilotes doivent participer au Briefing

Il est rappelé que le temps de roulage débute à partir du premier pilote sur piste, si vous n'êtes pas à l'heure en pré-grille, votre temps ne sera pas prolongé pour autant par l'organisateur lors de votre accès piste. Infos sur les roulages sur <http://2sendurance.kazeo.com>

10- Le règlement de votre journée est encaissable 3 mois avant la date du roulage concerné. Aucun désistement ne donnera lieu à un remboursement – Seul un pilote remplaçant est accepté le jour « J » - Tous règlement par chèque non honoré à l'encaissement donnera lieu à l'annulation de votre inscription, votre place sera libérée sans préavis & sans aucun recours. Le règlement de la journée se fait en un seul chèque à l'ordre de 2S Endurance – Aucun crédit n'est accordé.

11- Les prises de photos autour du circuit font l'objet d'une réglementation de la part du Circuit du Val de Vienne.

12- **2S Endurance** mettra le jour « J » toutes les informations relatives aux roulages, horaires...: <http://2sendurance.kazeo.com>

#### **Fait pour valoir ce que de droit**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales (règlement joint) de roulage, signe le présent document et le renvoie joint du chèque à l'adresse indiquée ci-dessus (page 1), accompagné du dit règlement général.

Nom, Prénom :

date, signature précédé de la mention "lu et approuvé"